COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

Séance du 12 Février 2019

COMPTE-RENDU

****

Suite à la convocation en date du 06 Février 2019, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le Mardi 12 février à 17 heures, à l'Espace de Découverte du Cheval en Bretagne à HENNEBONT, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Présents :

Mme Kaourintine HULAUD, M. Jean Rémy KERVARREC, M. François LE LOUER, Mme Marie-Annick LE BELLER, Mme Claudine CORPART.

Absents excusés :

Mme Gaël LE SAOUT, M. Alain LE QUELLEC, Mme Karine BELLEC, Mme Marie-Annick MARTIN, Mme Gisèle GUILBART, Mme Armelle NICOLAS.

A titre indicatif, était également présent le membre suppléant suivant : M. Frédéric TOUSSAINT

****

M. LE PRESIDENT propose de faire un tour de table en particulier pour Mme HULAUD, représentante du conseil régional, qui participe à sa première séance. En complément de l'ordre du jour, seront évoquées les nouvelles représentations qui doivent être statuées au sein de chaque assemblée résultant de l'évolution des statuts.

Mme Kaourintine HULAUD se présente. Elle est Présidente de la commission Culture du Conseil Régional et élue du territoire d'Auray. Elle indique que le Conseil régional a procédé à la désignation de ses nouveaux représentants lors de la séance de vendredi dernier. Deux nouveaux élus de la région siégeront au comité syndical aux côtés de Mme LE SAOUT et M. LE QUELLEC.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2018

Le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Les résultats du compte administratif du syndicat mixte du haras national d'Hennebont pour l'exercice 2018 sont soumis pour approbation au Comité.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, s'il peut assister à la discussion relative au vote du compte administratif, doit se retirer au moment du vote et avoir fait procéder préalablement à l'élection d'un Président de séance.

Rue Victor Hugo - BP 60111 - 56703 HENNEBONT Cedex - Tél. 02 97 89 52 00 - Fax 02 97 89 52 01
syndicatmixte.harashennebont@gmail.com

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Président sur le compte administratif pour l'exercice 2018,

M. Jean-Marc BEAUMIER propose à Mme DALLIBERT des services financiers de Lorient Agglomération, de présenter l'ensemble des éléments soumis à l'approbation du comité syndical.

Mme Marie-Chantal DALLIBERT précise l'obligation prescrite par la loi NOTRe de rédiger une note sur les informations financières essentielles qui s'avère être un bon résumé de la situation. Concernant les réalisations, la section de fonctionnement a été consommée à hauteur de 64 % au niveau des dépenses, soit 591 257 €, et une consommation de recettes à 101 % représentant 934 445 €. Toutefois, ces 64 % sont à prendre avec une certaine réserve puisqu'ils comprennent, comme tous les ans, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui ne fait pas l'objet de mandat, et par conséquent, vient dégrader le taux de réalisation.

M. Jean-Marc BEAUMIER souhaite rappeler l'évolution en cours d'année des participations financières de certains membres.

Mme Marie-Chantal DALLIBERT confirme effectivement l'évolution des participations intervenues lors du budget supplémentaire (BS) de juillet 2018, qui s'élèvent à 635 000 €, en contrepartie, il a été affiché des dépenses de fonctionnement. Toutefois, au regard du calendrier du vote de cette augmentation des participations, il est constaté un décalage dans la consommation de ces dépenses. En effet, un certain nombre de celles-ci n'ont pu être réalisées sur la période des 6 mois restant de l'exercice, il ressort donc un résultat net de fonctionnement de 343 187 €.
S'agissant de la section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 117 293 € et concernent essentiellement l'achat de matériel et l'étude de programmation de la rénovation des équipements. Les recettes s'établissent à 257 444 € et proviennent des dotations aux amortissements et du résultat reporté. Il se dégage un excédent de fonctionnement de 343 187 €, un excédent d'investissement de 140 151 €.
Il faut noter qu'il n'y a pas de report pour cette année, donc un excédent net global de 483 339 €.

M. LE PRESIDENT indique qu'il conviendra donc d'affecter ce résultat. Il précise que ce compte administratif reflète l'activité et les incertitudes qui ont pesé en cours d'année. Il juge nécessaire les études d'aménagement engagées. Elles permettent de bien définir les besoins en matière d'aménagement et de construction des outils équestres en phase avec le projet de site. Au vu de ce décalage financier, il interroge M. LEVAVASSEUR quant à ses priorités pour le premier semestre, en termes d'aménagement, de travaux ou autres.

M. Nicolas LEVAVASSEUR précise qu'en complément des travaux planifiés sur 2018 s'ajoutent les contraintes des délais d'instruction des autorisations de travaux pouvant aller jusqu'à 5 mois, du fait de l'inscription du site à l'inventaire des monuments historiques. Ceci entraîne une réelle complexité de planification.

M. LE PRESIDENT observe que depuis 4 ans, le syndicat n'a jamais eu une année comptable stabilisée mais toujours en ajustement. Il faut se rappeler que Lorient Agglomération n'est propriétaire que depuis décembre 2016, par conséquent, il ne pouvait être engagé d'investissements lourds sur un site dont l'avenir était incertain. Pour mémoire, il était mis à prix à 5,4 M€ alors que l'acquisition s'est faite au prix de 750 000 € avec en contrepartie la conscience de la nécessité de réaliser d'importants investissements.

M. Jean-Marc BEAUMIER rappelle que le budget du syndicat a toujours été conduit avec beaucoup de prudence, sans recours à l'emprunt, dans l'attente de l'émergence d'un projet structurant pour le site, de la conviction manifestée par les collectivités membres de renforcer leur participation pour asseoir ce projet. C'est le cas depuis 6 mois. L'année 2019 va permettre de rentrer dans un fonctionnement, toujours avec prudence au vu d'un périmètre qui reste contraint. En effet, s'il est fait abstraction des reports il peut être constaté que le budget de fonctionnement est juste équilibré. Par conséquent, des arbitrages devront intervenir pour faciliter l'émergence des projets prioritaires, notamment ceux autour de l'aménagement de nombreux outils équestres qui sont indispensables au développement de ce site et à la continuité des activités.

M. LE PRESIDENT propose de désigner Mme HULAUD présidente de séance pour procéder au vote du compte administratif avant de se retirer de la salle.

➢••••••••➢

LE COMITE, après en avoir délibéré,

(M. LE PRESIDENT s'étant retiré au moment du vote)

Article unique : **APPROUVE** le compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2018, fixant :

➢ Le montant définitif des recettes réalisées à	1 191 889,91 €
➢ Celui des dépenses effectuées à	708 550,84 €
SOIT UN RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE	**+ 483 339,07 €**

arrete le present compte de l'exercice a QUATRE CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE TROIS CENT TRENTE NEUF EUROS SEPT CENTIMES

Délibération adoptée à l'unanimité.

3 - COMPTE DE GESTION 2018

Le compte de gestion du syndicat mixte du haras national d'Hennebont, établi par Madame la Trésorière Municipale pour l'année 2018, est soumis à l'examen des membres du Comité.

Le résultat de clôture est identique à celui du compte administratif, à savoir : **+ 483 339,07 €**

Le Comité est appelé à se prononcer sur ce compte de gestion 2018.

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Article unique : **APPROUVE** le compte de gestion 2018 de Madame la Trésorière Municipale pour l'exercice 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4 - AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Après l'arrêté des comptes, l'assemblée délibérante procède à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé.

Le compte administratif 2018 du syndicat mixte du Haras National d'Hennebont, approuvé par délibération du 12 février 2019, présentant un excédent de fonctionnement de + 343 187,84 € et un excédent de la section d'investissement, de 140 151,23 €, il est proposé au Comité de reprendre la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 343 187,84 € sur l'exercice 2019 en report à nouveau créditeur au compte 002.

➢••••••••➢

M. LE PRESIDENT cède la parole à Mme DALLIBERT pour présenter ce compte de résultat.

Mme Marie-Chantal DALLIBERT indique comme précisé précédemment, que le compte administratif fait ressortir un résultat de fonctionnement de 343 187,84 € et un résultat d'investissement de 140 151,23 €. Il n'y a donc pas lieu de couvrir un éventuel déficit d'investissement, il est donc proposé d'affecter intégralement le résultat de fonctionnement au compte 002 correspondant à la reprise de résultat.

➢••••••••➢

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Article unique : **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire du compte administratif 2018 en report à nouveau créditeur au compte 002 pour l'intégralité de son montant, soit 343 187,84 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5 - BUDGET PRIMITIF 2019 - APPROBATION

Après l'arrêté des comptes, l'assemblée délibérante procède à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé.

Le compte administratif 2018 du syndicat mixte du Haras National d'Hennebont, approuvé par délibération du 12 février 2019, présentant un excédent de fonctionnement de + 343 187,84 € et un excédent de la section d'investissement, de 140 151,23 €, il est proposé au Comité de reprendre la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 343 187,84 € sur l'exercice 2019 en report à nouveau créditeur au compte 002.

➢••••••••➢

M. LE PRESIDENT propose à Mme DALLIBERT de traduire d'une manière budgétaire les orientations qui ont été prises.

Mme Marie-Chantal DALLIBERT précise que le budget primitif 2019 s'équilibre en section de fonctionnement à 1 061 000 € et en section d'investissement à 479 000 €. Il tient compte d'un niveau de participations relevé en 2018 à 635 000 €, d'un résultat de fonctionnement reporté assez conséquent de 343 187 €, à cela il faut également noter en recettes un montant de revenus des immeubles non négligeable, lié aux locations de box et écuries qui génèrent des recettes supplémentaires, et enfin la refacturation du fourrage. Parallèlement, sur le volet des dépenses, il peut être noté un niveau des dépenses de fonctionnement qui s'élève à 1 061 000 €, justifiées par les interventions de maintenance sur les bâtiments et l'entretien des terrains.

M. Jean-Marc BEAUMIER ajoute que ces dépenses incluent également les différentes prestations de services passées avec les entreprises mais aussi quelques travaux de réfection de toiture comme par exemple l'effondrement du plafond de l'écurie 2 dû aux importants dégâts causés par la pluie. Il précise qu'il est prévu dans ce budget le recrutement d'un coordonnateur d'exploitation comme cela avait été arbitré précédemment. Il viendra renforcer l'équipe pour le suivi quotidien du travail de terrain permettant à M. LEVAVASSEUR de se concentrer sur le suivi bâtimentaire et le développement des plans patrimoniaux d'une façon générale, ainsi que du suivi des études en cours. Cette personne sera donc un vrai relais quotidien sur le management de l'équipe opérationnelle du Syndicat Mixte.

M. LE PRESIDENT s'interroge quant à la date de prise d'effet de cette inscription au budget.

M. Jean-Marc BEAUMIER indique que cette charge est budgétée à partir du mois d'avril.

Mme Claudine CORPART s'interroge sur les modalités d'inscription au budget de la participation de la ville d'Hennebont correspondant à la valorisation des prestations de services d'un montant de 15 000 €.

Mme Marie-Chantal DALLIBERT explique que ce montant n'est pas budgété, ces prestations s'analysent comme des dépenses constatées qui viennent en moins à la charge du syndicat.

M. LE PRESIDENT précise que ces prestations seront donc contractualisées, feront l'objet d'une convention particulière entre la Ville d'Hennebont et le Syndicat. L'objectif est de permettre de démarrer l'année 2019 et d'engager les actions sur cette base, puis de se revoir avant l'été pour réajuster le budget en fonction des décisions qui seront prises sur le projet du site.

➢••••••••➢

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Article unique : **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire du compte administratif 2018 en report à nouveau créditeur au compte 002 pour l'intégralité de son montant, soit 343 187,84 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6 - ADMISSION EN NON-VALEUR

La Trésorerie d'Hennebont n'ayant pu recouvrer le Titre n° 300 006/2014, elle sollicite son admission en non-valeur. Ce titre de 2014 est irrécouvrable car les poursuites de la Trésorerie ont été sans effet.

Le montant total de l'admission en non-valeur s'établit à 221,26 euros et sera imputé à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur ».

➢••••••••➢

Mme Marie-Chantal DALLIBERT indique qu'il s'agit d'une procédure par laquelle le Trésorier informe le Syndicat, que les poursuites engagées pour récupérer les créances dues sont restées sans effet. Il adresse alors au Syndicat une demande d'admission en non-valeur afin de l'acter comptablement.

M. Jean-Marc BEAUMIER précise qu'il s'agit d'une petite somme, néanmoins, malgré les relances et un certain nombre d'actions, le prestataire ne répond pas.

M. Nicolas LEVAVASSEUR ajoute qu'il s'agit en fait d'une erreur du calcul de révision d'un marché lancé en 2013 pour la vérification et conformité des installations électriques avec la société DEKRA. Cette erreur a été constatée tardivement, aussi les services de Lorient Agglomération ont fait le nécessaire auprès de l'entreprise qui depuis 2014 ne répond pas.

Mme Kaourintine HULAUD observe que cette procédure n'annule pas la dette.

Mme Marie-Chantal DALLIBERT confirme ce fait et précise que cela cesse les poursuites.

➢••••••••➢

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Article unique : **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme suivante qui sera imputée à l'article 6541 : 221,26 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7 - POINT SUR LA SITUATION DE LA SHN ET DES ACTIVITES D'INSTRUCTION

M. LE PRESIDENT rappelle le principe d'étudier la création par le Syndicat Mixte d'une offre destinée au jeune public et aux propriétaires de chevaux dans la perspective de la fin de la convention d'occupation de la SHN. Il propose à M. BEAUMIER de faire un point d'étape sur les derniers échanges tenus avec celle-ci ainsi que sur le calendrier prévisionnel.

M. Jean-Marc BEAUMIER rappelle le contexte du dossier de la SHN, association installée sur le site qui exerce des activités d'instruction, de pensions de chevaux et d'organisation de concours, dans le cadre d'une convention qui portait sur 18 ans d'occupation et qui arrive à son terme fin d'année 2019. Par conséquent, la question s'est posée de son renouvellement mais un certain nombre d'éléments ont motivé la décision de ne pas la reconduire sur le schéma existant. C'est alors que l'hypothèse de lancer un appel à projets a été avancée, une mise en concurrence

s'avérait alors nécessaire. Cette piste a été abandonnée car trop contraignante contractuellement dans un contexte de réhabilitation nécessaire des infrastructures.
Certaines activités actuelles paraissent intéressantes, mais nécessiteraient une requalification, afin de les faire évoluer vers un nouveau schéma encore en cours de réflexion. Dans ce contexte, la question du transfert des personnels avec ces activités est donc à étudier. Concomitamment, l'association a saisi le syndicat mixte du problème financier qu'elle rencontre afin de permettre la clôture de ses activités de façon sereine. Même si l'exercice N-1 se termine de façon plutôt satisfaisante, ce qui est dit aujourd'hui au syndicat (sans moyen de vérification à ce stade) c'est que l'année en cours est compliquée du fait des incertitudes qui pèsent sur les activités du club, sur sa gestion future. Cette conjoncture n'a pas incité les adhérents à renouveler leurs adhésions à la SHN, ce qui positionne le club dans une situation complexe. Il indique mener régulièrement des entretiens avec les membres du bureau de cette association, des rencontres ont été organisées avec le personnel et les usagers pour expliquer le projet global du site ainsi que les intentions du syndicat mixte. L'association souhaite une gratuité entière et complète de toutes les prestations que le syndicat mixte doit être amené à porter sur 2019, cependant il parait impossible de pouvoir mobiliser des ressources et des moyens gratuitement car le syndicat doit également s'inquiéter de ses propres équilibres. Néanmoins, un projet d'avenant à la convention actuelle a donc été envisagé portant sur une exonération de loyer (15 000 €) et une anticipation du terme de la convention au 1er septembre.
Pour des raisons administratives, cette échéance est beaucoup trop proche pour permettre l'étude d'un possible transfert des personnels. L'avis des membres du comité syndical est donc requis sur l'accord de l'exonération en 2019 du loyer d'occupation du club. Pour information, tous les éléments concernant la faisabilité économique et juridique d'une création de nouvelles activités par le Syndicat Mixte sont à l'étude et seront communiqués aux membres du syndicat. Un travail sera mené au sein du Bureau et du comité syndical pour une validation des orientations proposées. L'objectif est de programmer deux réunions du Bureau avant le mois de juin, un comité syndical fin juin qui validera définitivement les choses. Aussi, le délai imparti jusqu'au mois de juin doit permettre de construire un budget prévisionnel intégrant les nouvelles activités d'instruction et de services aux propriétaires, à partir des éléments communiqués permettant d'apprécier l'impact sur les équilibres du Syndicat mixte. Cette analyse avait notamment été sollicitée par M. KERVARREC lors du dernier Syndicat mixte. Pour l'heure, la question posée aux élus du Syndicat Mixte est : « la volonté du Syndicat Mixte doit-elle se traduire par l'exonération du loyer 2019 de la SHN ?»

M. Jean-Rémy KERVARREC renouvelle son avis sur la nécessité de disposer des éléments financiers, et pas uniquement du dernier exercice comptable de la SHN. Il croit se rappeler qu'il avait été évoqué un exercice excédentaire.

M. Jean-Marc BEAUMIER précise que le dernier exercice de la SHN a été clôturé au 31 août 2018 avec un excédent d'environ 10 000 €.

Jean-Rémy KERVARREC observe que l'exercice précédent était déficitaire et que la trésorerie de l'association a donc permis de maintenir l'activité. A son avis, il faut disposer des documents qui certifient tous ces montants, toute comptabilité bien structurée doit avoir ces justificatifs. Il ne serait pas tout à fait justifié d'octroyer une exonération de loyer de 15 000 € alors que le syndicat ne dispose pas d'une connaissance parfaite de l'état de la trésorerie. Toutefois, concernant ces 15 000 €, il pourrait également être envisagé une variante dès lors qu'il est réalisé une analyse précise comptable de la situation, telle qu'un dégrèvement partiel visant effectivement à faciliter la poursuite jusqu'au 31 décembre 2019. Une décision ne peut être prise qu'en bonne connaissance de la situation, après avoir analysé tous les documents.

Mme Marie-Annick LE BELLER est tout à fait d'accord et juge qu'il serait intéressant de connaitre les causes de cette différence de résultat affiché à - 20 000 € une année et à + 10 000 € aujourd'hui. Ce n'est sûrement pas dû à un excédent d'activités. Elle s'interroge sur cette base de 10 000 € et estime effectivement nécessaire d'avoir des précisions sur le budget de l'association.
Mme Claudine CORPART ajoute que l'association a parallèlement sollicité une subvention à la Ville d'Hennebont.

M. LE PRESIDENT ajoute qu'il ne faut pas anticiper une décision d'exonération de loyer dans la mesure où les perspectives transitoires à venir ne sont pas claires.

Mme Claudine CORPART suggère d'étudier les scénarii permettant le maintien de certaines activités sur le site : instruction des jeunes et services aux propriétaires. La question du devenir de la cavalerie sera posée dans ce cadre.

M. Jean-Marc BEAUMIER précise qu'une estimation de la valeur de la cavalerie a été réalisée. Il conviendra d'avoir une estimation contradictoire de la valeur de la cavalerie en fonction de l'option retenue.

M. Jean-Rémy KERVARREC estime au vu de ces informations, que les éléments sont faciles à regrouper dans un temps relativement court.

M. Jean-Marc BEAUMIER précise que l'objectif est de réunir un Bureau deuxième quinzaine de mars, puis un second début mai afin de pouvoir présenter l'ensemble des éléments au comité syndical en juin.

M. LE PRESIDENT conclut que la convention avec la SHN reste inchangée dans l'immédiat, il sera procédé à un réexamen après analyse de tous les éléments comptables.

Mme Claudine CORPART demande si le paiement prévu est mensuel.

Mme Anne LEGOUESTRE, secrétaire-comptable du syndicat mixte, répond qu'un titre est émis tous les mois. Le loyer du club est payé correctement jusqu'alors. Il est établi un échéancier pour la dette complète de la mise à disposition des paddocks pour l'année 2018 et décembre 2017. Elle précise que le syndicat est amené aujourd'hui à titrer le fourrage. En effet, pour être assuré d'être livré en fourrage le syndicat mixte a été dans l'obligation de centraliser l'intégralité des achats du site et les refacture.

M. LE PRESIDENT indique que malgré cette situation difficile, il faut reconnaitre l'investissement des bénévoles. La volonté partagée est de maintenir une diversité des activités avec notamment l'accueil des classes « tous en selle » et aussi la perspective de développer la formation « sport - études ». Le point d'achoppement sur lequel il va devoir falloir trouver un accord est l'instruction pour adultes. Il faut donc trouver d'autres formes économiques comme par exemple l'organisation de stages. Il informe que la rencontre organisée avec tous les propriétaires de chevaux du site, s'est très bien passée, à savoir que ceux-ci sont également des bénévoles qui interviennent parfois sur les concours, c'est donc un cercle vertueux et il est important de conserver cette énergie. Pour autant, il faut reconstruire le schéma économique.

Mme Marie-Annick LE BELLER s'interroge quant au nombre de propriétaires de chevaux sur le site.

M. LE PRESIDENT répond qu'ils sont au nombre de 12. Il y a 18 chevaux et 12 propriétaires. Il propose de poursuivre cette séance par une information sur le futur poste de coordonnateur.

M. Jean-Marc BEAUMIER indique que ce recrutement s'inscrit dans la droite ligne de la structuration des activités du syndicat mixte. Ce poste va étroitement s'articuler avec celui de M. LEVAVASSEUR qui assume actuellement ce rôle. Les activités se sont développées, il a donc pris à sa charge un certain nombre de missions qui n'étaient pas prévues. Aujourd'hui, cette organisation s'essouffle, l'arrivée de cette nouvelle personne va permettre de travailler plus sereinement et efficacement, notamment en termes de management et de suivi ressources humaines des équipes de terrain, que ce soient les équipes chargées de l'entretien des espaces verts et du parc, que celles qui interviennent au quotidien sur l'entretien de petites maintenances, tenue des écuries, organisation et préparation des événements. Sur ce dernier point, un important travail sera mené en étroite collaboration avec M. LEVAVASSEUR qui dispose d'une parfaite connaissance des installations du site ainsi que des réglementations en matière de sécurité. Ce sera une personne de terrain, une personne « de cheval », capable de porter un regard sur la pertinence d'une installation, d'une organisation de concours en lien avec les associations ou structures qui seront amenées à organiser leurs événements sur le site.

M. LE PRESIDENT convient que ce recrutement apparaît comme une évidence. De plus, avec les chantiers à venir de la structure couverte conduit par Lorient Agglomération, de la réhabilitation de l'abbaye de la Joie, pour ne citer que ces projets, il va falloir veiller à la bonne cohabitation de tous sur le site. Il parait indispensable de renforcer les moyens.

M. Jean-Marc BEAUMIER présente le futur projet d'organigramme envisagé. Celui-ci prévoit un coordonnateur d'exploitation en charge du coaching direct des équipes, ce qui ne veut pas dire que c'est lui et lui seul qui déterminera les priorités. Elles devront être fixées dans le cadre du comité technique et mises en place de manière transversale avec le directeur de façon à ce que le travail de terrain puisse répondre aux enjeux et priorités. En outre, le syndicat mixte n'a pas, à ce jour, de personnel propre. Il travaille uniquement par le biais de mise à disposition de la part de Lorient Agglomération ou de prestations de services avec la Sellor. Ce schéma est difficilement tenable. Le syndicat mixte va donc devoir désormais recruter en direct. Il est à l'étude l'intégration en direct des personnels aujourd'hui objet de la prestation de service. Le comité syndical aura à délibérer sur ce point dès lors que lui auront été présentés les conditions et le calendrier de ces intégrations. Les mises à disposition de Lorient Agglomération seront maintenues.

M. LE PRESIDENT juge que l'un des atouts du Syndicat Mixte est la vision globale et la conduite parallèle des deux axes du projet de site (culture-tourisme/économie équestre) dans une même dynamique et avec une vigilance des intérêts publics.

M. Jean-Marc BEAUMIER souligne qu'il faut toujours veiller à ce que les articulations entre les activités de la Sellor et celles du syndicat mixte soient distinctes. Il doit y avoir uniquement des liens conventionnels au même titre que les coopérations avec les autres acteurs tels que la SHN, le GIP ou d'autres. Il partage cependant le point de vue que disposer d'une vision globale d'un projet de site qui intègre plusieurs dimensions constitue une véritable plus-value.

Pour conclure, M. LE PRESIDENT informe l'assemblée, qu'au titre de sa Présidence du Comité des Equidés de Bretagne, il a participé la semaine dernière au Conseil National des chevaux et il a pu constater que la région Bretagne, notamment à travers le site d'Hennebont ainsi que celui de Lamballe, a une certaine reconnaissance nationale. De plus, la pluridisciplinarité : tourisme, culture, sport équestre, chevaux de travail, est un atout. Il affirme que c'est une grande satisfaction de voir que le travail engagé depuis la création du Syndicat Mixte et l'engagement des collectivités sur ce site, est bénéfique.